

2. Analyse de l'impact réel du projet vis-à-vis de la côte viticole

2.1. Situation du projet vis-à-vis de la côte viticole

Le projet de Bannes se situe à proximité du **secteur viticole de la côte des Blancs et de la côte du Sézannais** :

- **Côte du Sézannais (et du Petit Morin)** : cuesta de forme irrégulière, aux nombreuses ondulations, dessinant des avancées et des retraits marqués sur la plaine agricole. Le vignoble est formé de plusieurs coteaux, autour de villages au patrimoine riche. Sézanne forme le point central de cette côte. L'anse de Broyes est un secteur particulier, sous la forme d'un cirque paysager aux panoramas étendus sur la plaine agricole. Le marais de Saint-Gond apporte une transition entre la plaine et la côte, par son contraste végétal et visuel.

- **Le mont Aimé** s'inscrit comme un relief isolé sur la plaine agricole, à la transition entre les étendues cultivées et la cuesta viticole. C'est un point d'accroche visuelle marquant et le point de jonction de la côte du Sézannais avec la côte des Blancs.

- **Côte des Blancs** : les vignes forment un ensemble homogène quasi continu sur le front de cette côte, surplombées par la masse sombre des boisements bordant la rupture de pente supérieure.

Il est à noter la présence d'une **série de monts isolés** (mont Août, mont Vert-Toulon et mont Aimé) formant une chaîne de buttes témoins détachées de la cuesta viticole :

- Le mont Aimé se situe dans l'alignement de la Côte des Blancs, avec une implantation de la vigne sur ses flancs est et sud.

- Le mont Août se situe dans le prolongement nord du vignoble du Sézannais, la vigne prenant place sur son versant sud.

- Le mont Vert-Toulon fait face à la côte de Congy, avec un vignoble implanté sur le versant nord pour une petite partie et sur le versant sud.

Les photos ci-contre illustrent les perceptions sur et depuis les différents secteurs identifiés de la côte viticole, et sont référencées sur la carte page suivante.



A - La côte du Sézannais vue depuis les abords de Sézanne



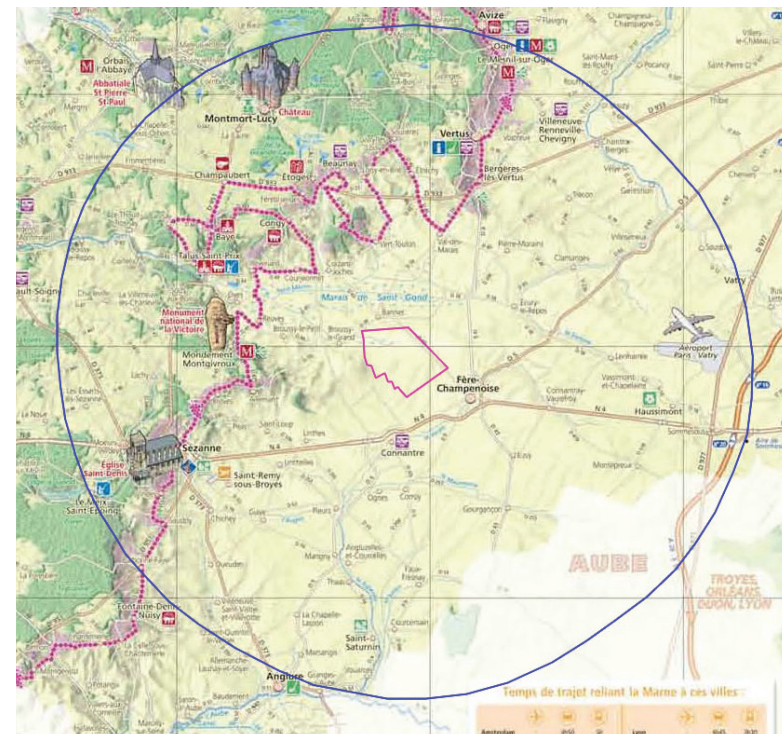
B - L'anse de Broyes vue depuis les abords du village



C - Le mont Aimé comme point focal depuis la RD933 en direction de Bergères-les-Vertus



D - La côte des Blancs vue depuis les abords de Vertus









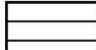









La **route touristique du Champagne** permet une découverte de la côte du Sézannais et de la côte des Blancs, entre vignes et coteaux, villages et loges vigneronnes.

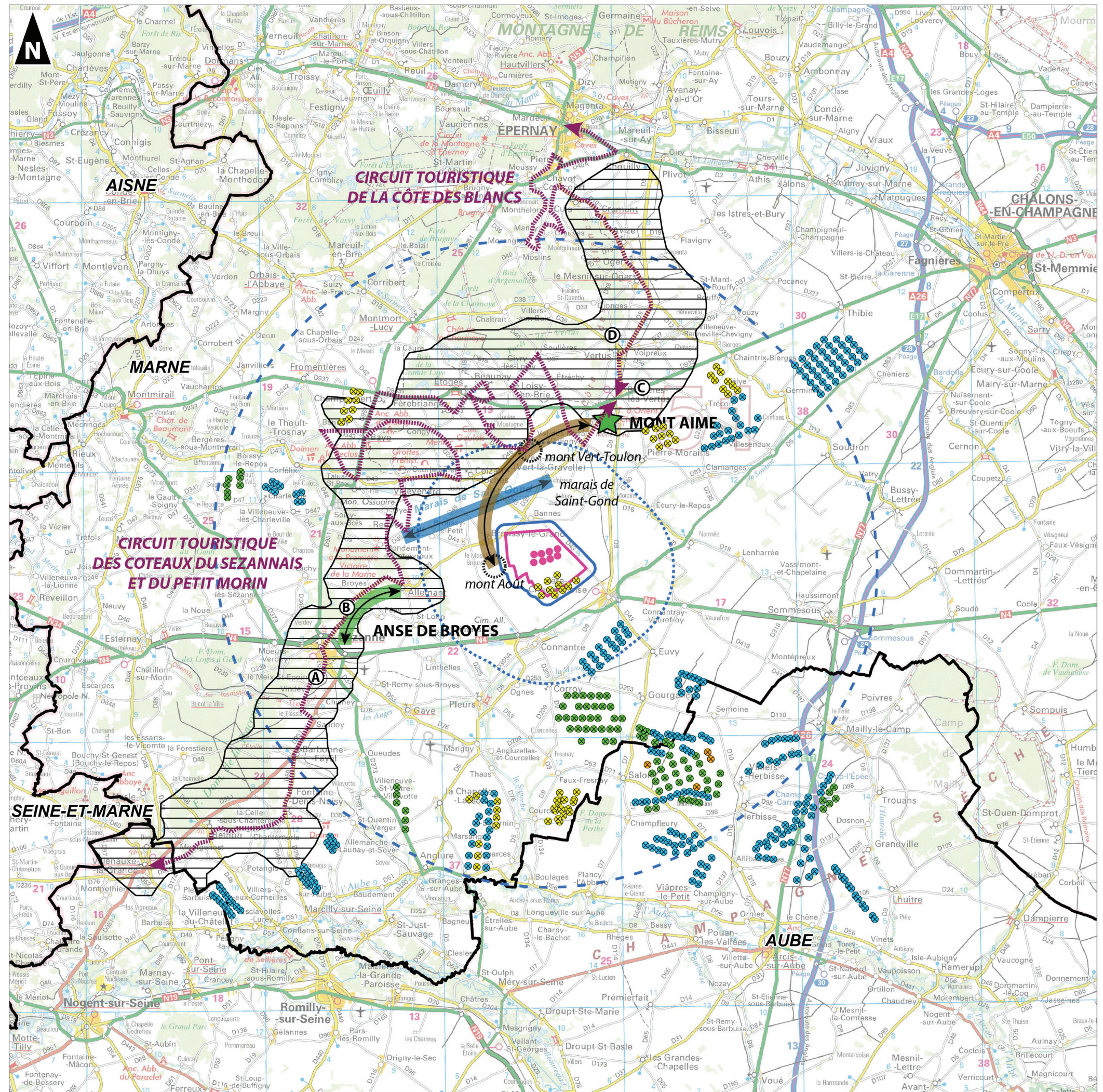
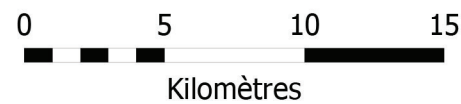
Extrait de la carte touristique de la Marne
(Comité Départemental du Tourisme)

Projet de parc éolien "Bannes I" (51)

Expertise paysagère

Situation du projet vis-à-vis de la côte viticole

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 -  Aire d'étude immédiate (600 m)
 -  Aire d'étude rapprochée (6 km)
 -  Aire d'étude éloignée (20 km)
 -  Limite départementale
 -  Projet éolien
 -  Front des coteaux viticoles
 -  Secteurs particuliers, d'intérêt paysager
 -  Route touristique du Champagne
 -  Secteur de monts isolés (buttes témoins)
 -  Secteur de transition lié au marais de Saint-Gond
 -  Photos présentées dans le dossier
- Contexte éolien (octobre 2018)
-  Eolienne en exploitation
 -  Eolienne accordée
 -  Eolienne en instruction (avec avis de l'AE)
 -  Eolienne en développement



2.2. Analyse des impacts du projet

2.2.1. Distances du projet à la côte viticole

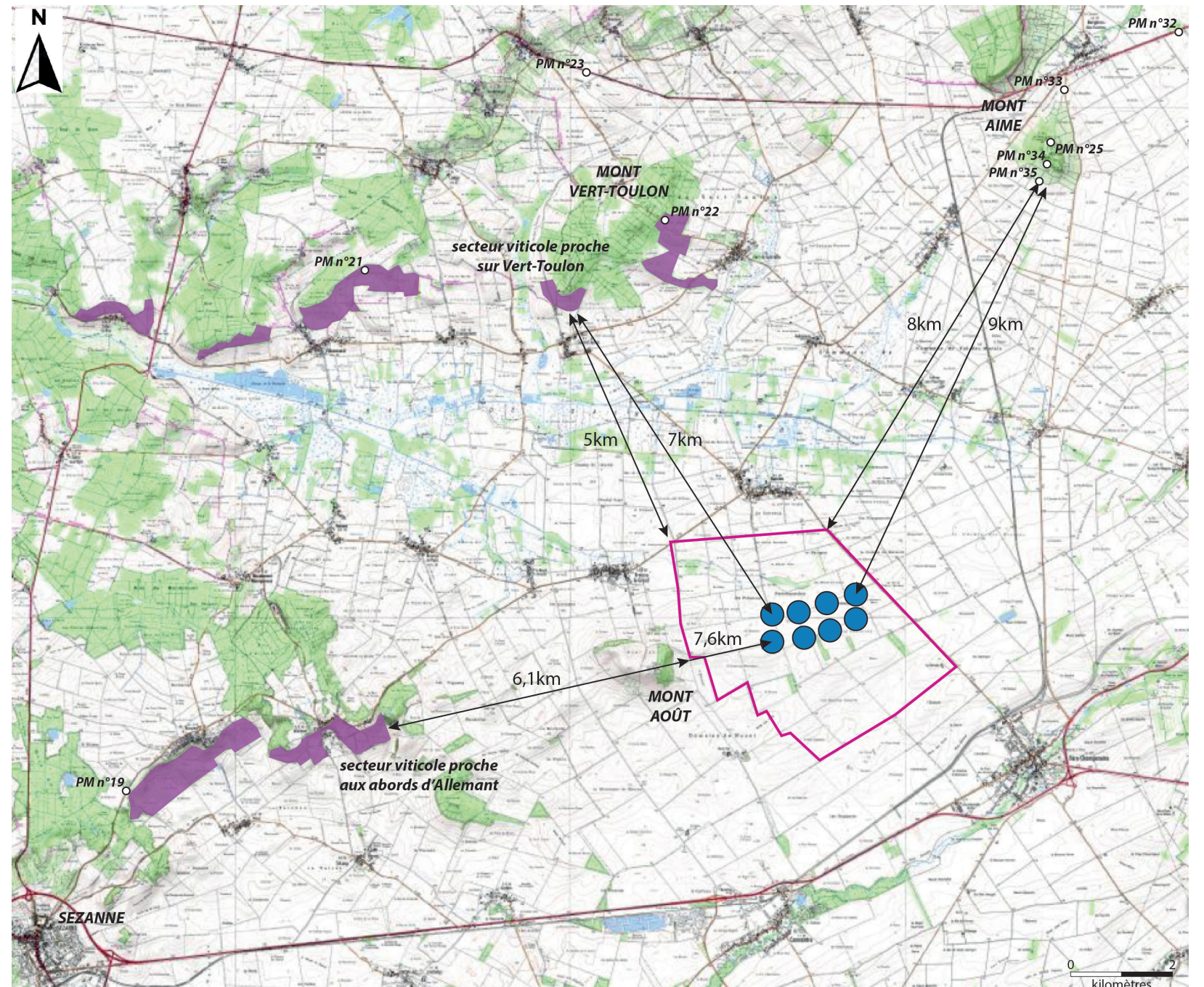
Vis-à-vis de la zone d'engagement, la zone d'implantation s'inscrit à plus de 5 kilomètres du secteur de vignoble le plus proche. Un recul a été défini dans l'implantation, avec des éoliennes placées à plus de 7 kilomètres de ces mêmes secteurs viticoles et 9 kilomètres des vignes présentes sur le mont Aimé. Le projet est situé à proximité immédiate du mont Août, concerné par une présence restreinte de vignes, sur son flanc sud.

2.2.2. Coupes schématiques de situation

Des coupes ont été réalisées depuis les différents secteurs viticoles proches, montrant une perception du projet pour le vignoble compris entre Villevenard et Vert-la-Gravelle, ainsi que depuis le coteau sud du mont Aimé.

La distance d'éloignement permet de considérer le projet comme un ensemble cohérent, d'emprise spatiale adaptée à la configuration paysagère et à l'étendue du champ visuel depuis ces secteurs. Les interactions sont jugées limitées, en regard de l'implantation retenue pour le projet.

SECTEURS DE VIGNOBLE	DISTANCE AU PROJET	EVALUATION DE L'IMPACT	PHOTOMONTAGES ASSOCIES
Entre Sézanne et Allemant	8 km (E5)	Nul	19
Entre Villevenard et Vert-la-Gravelle	7 km (E1)	Modéré	21 / 22
Autour d'Etoges	11,5 km (E1)	Nul	23
Autour de Vertus	10,5 km (E4)	Faible	/
Mont Aimé	9 km (E4)	Faible à nul	25 / 32 / 33 / 34 / 35









Distances entre les secteurs de vignoble, la zone d'implantation et les éoliennes projetées

Projet de parc éolien "Bannes I" (51)

Expertise paysagère

Situation des coupes
présentées au dossier

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Projet éolien

